



Communiqué de Presse du 2 avril 2012

Quelles rémunérations pour les jeunes ingénieurs universitaires en 2012

La FABI – Fédération royale d'Associations belges d'ingénieurs civils, d'ingénieurs agronomes et de bioingénieurs a réalisé comme chaque année une enquête salariale auprès des jeunes ingénieurs universitaires.

Qu'en ressort-il ?

La FABI recommande que la rémunération annuelle de l'ingénieur débutant s'élève au minimum à 39.000 € bruts par an, elle sera accompagnée d'avantages extra légaux estimés à un minimum de 3.800 € par an ou à une contrepartie salariale équivalente.

Evolution du marché de l'emploi des ingénieurs

Risque accentué de pénurie. Danger!

Les entreprises cherchent toujours désespérément des ingénieurs. Ce n'est pas le cas pour d'autres professions de haut niveau où l'attractivité salariale est plus intéressante.

Les employeurs doivent assurer un revenu attractif aux jeunes ingénieurs et motiver, ainsi, les élèves de l'enseignement secondaire à s'engager dans de telles études difficiles. A défaut, la promotion des études d'ingénieur restera au stade d'un vœu pieux et la pénurie en acteurs de base essentiels au développement technique, scientifique et économique du pays s'accroîtra.

Rémunération minimum de base

Selon la FABI, il convenait d'accorder, à partir du 1^{er} janvier 2012, aux ingénieurs civils et aux bio-ingénieurs entrant en première activité, un salaire annuel minimum brut de 39.000 € par an assorti d'avantages extra légaux estimés à un minimum de 3.800 €.

Le salaire brut correspond à l'indice pivot des salaires de 117,53. Il devrait être adapté à l'évolution de cet indice conformément aux dispositions légales en matière de salaires.

Compte tenu du double pécule de vacances, 39.000 € correspondent à un salaire mensuel de 2.800 €, payés 13,92 fois par an, ou 3.020 € payés 12,92 fois par an.

Ce montant annuel ne tient pas compte d'éventuelles gratifications dont les montants varient en fonction des mérites personnels ainsi que des résultats de l'entreprise.

Avantages extra légaux

En outre, l'enquête 2011 de la FABI fait apparaître que les avantages extra légaux les souvent attribués sont:

- ~ assurance hospitalisation
- ~ chèques repas, éco-chèques, chèques cadeaux, chèques culture,
- ~ PC et liaison internet
- ~ pension extra légale payée en tout ou partie par l'employeur à un niveau supérieur à 4% du traitement brut
- ~ GSM
- ~ assurance soins de santé ambulatoires
- ~ voiture de société
- ~ frais de représentation
- ~ assurance revenus garantis
- ~ congés supplémentaires

Validité de l'enquête

Ces chiffres proviennent d'une enquête menée en 2011 auprès des jeunes diplômés en 2010 et 2011 – soit 1.651 jeunes ingénieurs - avec un taux de réponse de 31 %.

L'enquête complète « Enquête sur les revenus professionnels des jeunes ingénieurs universitaires (Fabi 2012) » est disponible sur <http://www.ingenieursbelges.be/presse.php>

Contacts presse

Pascal Delizée



pascal.delizee@ingenieursbelges.be



0474 92 52 52

www.ingenieursbelges.be